



Mode d'emploi Gestionnaire habilitations structures Complément Mode de Garde (CMG) via Demarches-simplifiees.fr

CREATION DES COMPTES

Chaque personne autorisée à déposer le fichier des heures et montants de garde doit posséder un compte sur le site demarches-simplifiees.fr.

Les futurs utilisateurs qui devront transmettre les données à la CAF doivent donc créer un compte. Le « **gestionnaire des habilitations** » de la structure doit inviter son personnel à créer ce compte.

ETAPE 1 : création des comptes sur demarches-simplifiees.fr

Rendez-vous sur www.demarches-simplifiees.fr

Cliquez sur le bouton < Connexion > en haut à droite de votre écran



ETAPE 2 : Créer un compte

Cliquer sur le bouton < Créer un compte > en bas de votre écran

ETAPE 3 : complétez le formulaire

- Renseignez votre adresse e-mail ainsi qu'un mot de passe personnel (8 caractères minimum)

- Cliquez sur < Créer un compte >

Cette procédure n'est à réaliser qu'une seule fois par chaque personne susceptible de déposer un fichier à destination de la Caf.

